



SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

Communiqué de presse
Paris, le 3 octobre 2022

10 propositions du SEFB pour refonder la filière bois

Parce que :

- la forêt française souffre des dérèglements climatiques (scolytes et prolifération des parasites, incendies, multiplication des bois morts sur pied (hêtre et chêne..),
- les forêts publiques s'appauvrissent,
- le reboisement reste problématique : avec quelles semences et quelles essences ?
- le dialogue entre propriétaires, experts, exploitants-forestiers, transformateurs de rang 1&2 - indispensable pour optimiser la récolte et assurer aux scieries et industriels un approvisionnement suffisant aux prix du marché - reste embryonnaire,
- le développement de la contractualisation devient incontournable et nécessite pour être mis en place un accès transparent et illimité des exploitants-forestiers à la ressource.

Les délégués régionaux du SEFB – qui représente la majorité des exploitants négociants avec près de 6 millions de m3 de bois d'oeuvre - , réunis le 29/9/22 en assemblée à Paris, appellent à une refondation de la filière bois à travers la mise en place de 10 propositions prioritaires :

Proposition N°1 : Revaloriser et reconnaître le métier d'exploitant-forestier dont le rôle reste essentiel pour optimiser à 100% la récolte.

Proposition N°2 : Reconnaître et intégrer les exploitants-négociants dans les interprofessions nationales (France Bois Forêt) et régionales (Fibois) et au sein du CSFB afin que tous les maillons de la filière-bois soient représentés et puissent faire entendre leur voix dans les indispensables négociations à venir (Assises de la forêt, renégociation du pacte chêne, sélection des projets financés par la CVO).

Proposition N°3 : Mettre en place un label UE par lot dédié à la forêt privée afin de faciliter l'accès des exploitants-forestiers à cette récolte et permettre ainsi le développement de la contractualisation des bois issus des forêts privées.

Proposition N°4 : Rendre transparent avec un quota d'approvisionnement maximum de 50% par entreprise les contrats d'approvisionnement ONF afin de permettre aux petites scieries d'en bénéficier, et de s'assurer que les bois issus des communes forestières ont été valorisés au juste prix.

Proposition N°5 : Revenir aux ventes de bois sur pied et les développer pour faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande et régulariser en souplesse le marché.

Proposition N°6 : Créer une carte d'exploitant-forestier qui s'articule autour d'une charte des bonnes pratiques, la mise en place d'un contrat-type et l'intégration du calcul de l'émission de CO2.

Proposition N°7 : Promouvoir et valoriser auprès des transformateurs français les essences secondaires trop souvent oubliées ou délaissées (Frêne, châtaigniers, merisiers, etc...).

Proposition N°8 : Donner aux détenteurs d'une carte d'exploitants- forestier un accès illimité au cadastre afin de valoriser les parcelles morcelées, peu ou pas entretenues, et réduire ainsi les risques d'incendie.

Proposition N°9 : Augmenter la production de graines, semences et plants.

Proposition N°10 : Accompagner et promouvoir la formation aux métiers du bois dans les écoles forestières pour répondre aux besoins grandissants et non-satisfaits de main d'oeuvre.

A propos du SEFB (ex-SFB)

Créé le 10 mars 2016, le Syndicat des Exploitants la Filière Bois (ex-SFB) regroupe dans un esprit constructif et fédérateur la grande majorité des exploitants forestiers-négociants, représentant un CA HT cumulé de 600 millions d'euros et près de 6 millions de m³ de bois d'oeuvre (dont 600 000 m³ de chêne), avec un triple objectif :

- **Défendre le métier d'exploitant-négociant** – plaque tournante indispensable pour optimiser à 100% la ressource forestière – aujourd'hui menacé, en recréant une carte d'exploitant-forestier.

- **Garantir, dans un esprit gagnant – gagnant, un accès égalitaire et transparent pour tous aux ressources forestières** à travers :

- . le retour aux ventes des bois sur pied,
- . une labellisation par lot et non par entreprise des chênes français avec la mise en place « d'un crédit quantité »,
- . des contrats de préférence assurant aux transformateurs la priorité à prix égal sur les bois susceptibles d'être exportés.

- **Développer une vision harmonieuse et unifiée de la Filière Bois** prenant en compte les attentes et les besoins des différents acteurs (propriétaires, experts, exploitants, transformateurs, exportateurs...) afin de préserver son équilibre, pérenniser nos forêts et assurer une gestion durable et rationnelle de celles-ci.